

COMMUNE DE PENNAUTIER

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 MAI 2024

Article L21321-25 du CGCT

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai, à vingt heures et trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de PENNAUTIER étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : **22**

Présents : **16**

Votants : **21**

Date de convocation : **Le 26 Avril 2024.**

Etaient présents : **M.M. DIMON, ROUDIERE, ALMERGE, BAEZ, BONSIRVEN, CANDAU, DONS, FALETTI, GIBERT, GUILLEMART, MAGNIER, MARTY, SEGUY, SERIEYS, TABARLY.**

Procurations : **Mr MONIER a donné procuration à Mme GIBERT. Mme MARTINET a donné procuration à Mme BONSIRVEN. Mr ESPAIGNOL a donné procuration à Mr ALMERGE. Mr ARIAS a donné procuration à Mr DIMON. Mr BORNER a donné procuration à Mme MARTY.**

Absents excusés : **Mme de LORGERIL.**

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du **Conseil** : Madame **Sylvie GIBERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. Le Président déclare la séance ouverte.

1-Tableau des emplois communaux

Approuvée unanimité

2- Budget général M57 – 2024 Décision modificative N°1

Approuvée unanimité

3- Admission en non-valeur de créances renouvelables

Approuvé unanimité

4- Augmentation des loyers des logements sociaux au 1^{er} Juillet 2024

Approuvée unanimité



COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°1

N° 14/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai, à vingt heures et trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 16

Votants : 21

Date de convocation : Le 26 avril 2024

Etaient présents : **M. DIMON, M. ROUDIERE, Mme GIBERT, M. TABARLY, Mme MARTY, M. ALMERGE, Mme BAEZ, Mme BONSIRVEN, M. CANDAU, M. DONS, M. FALETTI, Mme GUILLEMART, Mme MAGNIER, Mme MARTINET, M. SEGUY, Mme SERIEYS.**

Procurations : **M. MONIER a donné procuration à Mme GIBERT ; Mme MARTINET a donné procuration à Mme BONSIRVEN ; M. ESPAIGNOL a donné procuration à M. ROUDIERE ; Mme PRAT MARCA a donné procuration à M. ALMERGE ; M. ARIAS a donné procuration à M. DIMON ; M. BORNER a donné procuration à Mme MARTY.**

Absente Excusée : **Mme de LORGERIL**

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du **Conseil : Madame Sylvie GIBERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **OBJET** -

Tableau des emplois communaux

Monsieur le Maire présente :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs communaux afin de prendre en compte l'accroissement durable d'activité des services techniques communaux par la modification suivante.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- L'adoption du tableau des emplois suivants à compter du 1^{er} Septembre 2024 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
-------------------	-----------	-----------------------	-------------------	------------------------

Secteur Administratif

Attaché territorial	A	1	1	
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	3	3	
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	1	1	
Adjoint Administratif	C	1	1	

Secteur Social

ASEM principal 1ère Classe	C	4	4	
ASEM principal 2ème Classe	C	2	2	

Secteur Technique

Technicien territorial principal 2ème classe	B	1	1	
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	
Agent de Maîtrise	C	8	8	
Adjoint Technique principal de 2ème Classe	C	1	1	
Adjoint Technique	C	3	3	1 (30h)

Secteur Police Municipale

Chef de Service principal 1ère Classe	B	1	1	
Gardien brigadier	C	1	1	

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé à compter du 1^{er} septembre 2024. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune chapitre 012.

ADOpte à l'unanimité de membres présents.

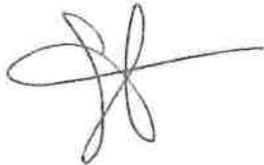
Résultat de vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**La Secrétaire de séance,
Sylvie GIBERT**



**Le Maire,
Jacques DIMON**



COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°3

N° 15/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai, à vingt heures et trente minutes, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de PENNAUTIER étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 16

Votants : 21

Date de convocation : Le 26 avril 2024

Etaient présents : M. DIMON, M. ROUDIERE, Mme GIBERT, M. TABARLY, Mme MARTY, M. ALMERGE, Mme BAEZ, Mme BONSIRVEN, M. CANDAU, M. DONS, M. FALETTI, Mme GUILLEMART, Mme MAGNIER, Mme MARTINET, M. SEGUY, Mme SERIEYS.

Procurations : M. MONIER a donné procuration à Mme GIBERT ; Mme MARTINET a donné procuration à Mme BONSIRVEN ; M. ESPAIGNOL a donné procuration à M. ROUDIERE ; Mme PRAT MARCA a donné procuration à M. ALMERGE ; M. ARIAS a donné procuration à M. DIMON ; M. BORNER a donné procuration à Mme MARTY.

Absente Excusée : Mme de LORGERIL

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame Sylvie GIBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- OBJET -

Budget Général M57 – 2024 Décision modificative N°1

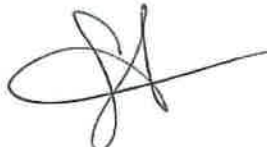
- LE CONSEIL MUNICIPAL -

REUNI sous la présidence de Jacques DIMON,

APPROUVE la décision modificative sur le Budget M57 indiquée dans le tableau ci-joint.

Résultat de vote : unanimité

La Secrétaire de séance
Sylvie GIBERT



Le Maire,
Jacques DIMON



Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le

ID : 011-211102793-20240507-015_2024COMMUNE-DE

11279

Commune de Pennautier M14

Code INSEE

Commune de Pennautier M14

DM n°1 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision budgétaire modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-709 : Rabais, remises et ristournes accordés	0,00 €	50,92 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	50,92 €	0,00 €	0,00 €
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	458,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	458,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	408,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	408,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	458,92 €	458,92 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

COMMUNE DE PENNAUTIER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL N°6

N° 16/2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **sept mai**, à **vingt heures et trente minutes**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : **22**
Présents : **16**
Votants : **21**

Date de convocation : **Le 26 avril 2024**

Étaient présents : **M. DIMON, M. ROUDIERE, Mme GIBERT, M. TABARLY, Mme MARTY, M. ALMERGE, Mme BAEZ, Mme BONSIRVEN, M. CANDAU, M. DONS, M. FALETTI, Mme GUILLEMART, Mme MAGNIER, Mme MARTINET, M. SEGUY, Mme SERIEYS.**

Procurations : **M. MONIER a donné procuration à Mme GIBERT ; Mme MARTINET a donné procuration à Mme BONSIRVEN ; M. ESPAIGNOL a donné procuration à M. ROUDIERE ; Mme PRAT MARCA a donné procuration à M. ALMERGE ; M. ARIAS a donné procuration à M. DIMON ; M. BORNER a donné procuration à Mme MARTY.**

Absente Excusée : **Mme de LORGERIL**

Il a été procédé, conformément à l'article **2121-15** du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du **Conseil : Madame Sylvie GIBERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- OBJET -
Admission en non-valeur de créances renouvelables

Monsieur le Maire explique que Monsieur le comptable public a présenté à la Commune un état des produits communaux irrécouvrables à présenter en Conseil municipal pour admission en non-valeur.

Il rappelle qu'en vertu du principe de séparation des ordonnateurs et des comptes publics, il appartient à ce dernier de procéder aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances communales. Les créances irrécouvrables sont des créances pour lesquelles le comptable public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement

Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le

ID : 011-211102793-20240507-16_2024COMMUNE-DE

qui s'offraient à lui. L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Le montant des titres à admettre à non-valeur s'élève à **1 900.22 €** ; il s'agit uniquement de créances anciennes liées à la restauration scolaire et au service de fourrière automobile.

VU le CGCT,

VU l'état des taxes et produits irrécouvrables dressé par le Comptable public,

VU l'instruction comptable et budgétaire M57,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer les créances ont été diligentées par le comptable public,

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur la somme de **1 900.22 €**.

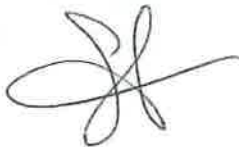
- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de **1 900.22 €** ; un mandat sera émis à l'article 6541 du budget principal.

Résultat de vote :

La Secrétaire de séance
Sylvie GIBERT



Le Maire,
Jacques DIMON



COMMUNE DE PENNAUTIER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°6

N° 17/2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **sept mai**, à **vingt heures et trente minutes**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **PENNAUTIER** étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **Jacques DIMON, Maire**.

Nombre de Conseillers :

En Exercice : **22**

Présents : **16**

Votants : **21**

Date de convocation : **Le 26 avril 2024**

Etaient présents : **M. DIMON, M. ROUDIERE, Mme GIBERT, M. TABARLY, Mme MARTY, M. ALMERGE, Mme BAEZ, Mme BONSIRVEN, M. CANDAU, M. DONS, M. FALETTI, Mme GUILLEMART, Mme MAGNIER, Mme MARTINET, M. SEGUY, Mme SERIEYS.**

Procurations : **M. MONIER a donné procuration à Mme GIBERT ; Mme MARTINET a donné procuration à Mme BONSIRVEN ; M. ESPAIGNOL a donné procuration à M. ROUDIERE ; Mme PRAT MARCA a donné procuration à M. ALMERGE ; M. ARIAS a donné procuration à M. DIMON ; M. BORNER a donné procuration à Mme MARTY.**

Absente Excusée : **Mme de LORGERIL**

Il a été procédé, conformément à l'article **2121-15** du **Code Général des Collectivités Locales**, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du **Conseil** : **Madame Sylvie GIBERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- **OBJET** -

Augmentation des loyers des logements sociaux au 1^{er} Juillet 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Pennautier,

VU la Convention N°11/3/11.1998/97.535/1658 en date du 23 Novembre 1998 entre l'Etat et la Commune de Pennautier fixant les droits et obligations des parties pour le programme d'aménagement des huit logements sociaux et son acte rectificatif en date du 4 Février 2003 ;

VU la délibération en date du 10 Février 2004 fixant les loyers et les conditions de location des huit logements sociaux ;

VU la délibération n°11/2023 en date du 9 mai 2023 fixant les loyers des huit logements sociaux au 1^{er} Juillet 2023 ;

CONSIDERANT que l'article 9 de ladite convention prévoit que le loyer pour chaque logement conventionné peut être révisé chaque année le 1er Juillet en cours du contrat de location en fonction des variations de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice du coût de la construction ;

CONSIDERANT que l'indice du coût de la construction n'est plus applicable en matière de révision des loyers et qu'il est remplacé par l'indice de référence des loyers ;

CONSIDERANT que l'indice concerné a augmenté sur les quatre derniers trimestres ;

PROPOSE au Conseil Municipal, conformément à l'augmentation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice de référence des loyers, d'augmenter les loyers des huit logements sociaux communaux situés Place de l'Eglise et Rue Emile Zola à compter du 1^{er} Juillet 2024.

- **LE CONSEIL MUNICIPAL** -

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'augmenter les loyers des huit logements sociaux communaux situés Place de l'Eglise et Rue Emile Zola à compter du 1^{er} Juillet 2024.

FIXE les montants des loyers à partir du 1^{er} Juillet 2024 à :

254.91 € pour le logement N° 1

264.55 € pour le logement N° 2

118.79 € pour le logement N° 3

118.79 € pour le logement N° 4

266.25 € pour le logement N° 5

257.45 € pour le logement N° 6

267.30 € pour le logement N° 7

213.07 € pour le logement N° 8

Résultat de vote : Unanimité

La Secrétaire de séance
Sylvie GIBERT



Le Maire,
Jacques DIMON

